

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 3 septembre 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

SENIORS

D5B : SARTRUVILLE FC 3

Le club nous informe déclarer forfait général pour cette saison.

La Commission prend note et en application de la décision du Comité de Direction décide de ne pas combler la vacance de groupe après le dernier Comité de Direction du mois d'août. La poule D5B sera donc composée de 11 équipes.

CDM

D1 : PLAISIROIS FO 5

Le club nous informe déclarer forfait général pour cette saison.

La Commission prend note et en application de la décision du Comité de Direction décide de ne pas combler la vacance de groupe après le dernier Comité de Direction du mois d'août. La poule D1 sera donc composée de 11 équipes.

U19

D3A : GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1

Demande du club pour basculer en poule B.

La Commission prend note, regardera les possibilités si une refonte est réalisée prochainement.

ENGAGEMENTS

SENIORS

D6A

Forfait de JUZIERS FC 2

Le club de HOUDANAISE REGION FC demande l'inscription d'une 3ème équipe.

La Commission décide de remplacer JUZIERS FC 2 forfait par HOUDANAISE REGION FC 3, seule place disponible.

Concernant les catégories de jeunes, afin de ne pas modifier plusieurs fois les poules de dernière division, la Commission se laisse un délai afin de récolter toutes les demandes de nouvelles équipes ainsi que de comptabiliser d'éventuels désistements. La Commission liste donc ci-dessous toutes les demandes en cours :

U19

D3A : CONFLANS FC 2

Equipe non engagée initialement.

La Commission retire l'équipe de la poule.

Nouvelles équipes à engager en D3

FOURQUEUX OMS 1

MEZIERES AJSL 1

D3A : Forfait de MANTES LA VILLE FC 1

D3B : Forfait de MESNIL LE ROI AS 1

D3C : Forfait de PLAISROIS FO 2

D3C : Forfait de MONTFORT FC 1

U17

Nouvelles équipes à engager en D4

ISSOU AS 1

MEZIERES AJSL 1

TRAPPES ES 3

U15

Nouvelles équipes à engager en D5

ISSOU AS 1

ESSARTS LE ROI AGS 1

D5A : Forfait de MEZIERES AJSL 1

INFORMATION

U17

Montées en D3 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 2

La Commission prend note de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux réunie le 21.08.2018, qui confirme la montée de l'équipe de MONTIGNY LE BX AS de D4 en D3. Il n'y a donc pas de changement sur les poules publiées en juillet.